

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-337

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 62, insérer l'article suivant:****Mission « Sécurités »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport faisant une évaluation précise du coût humain, financier et organisationnel de la mise en place d'un récépissé des contrôles d'identité.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans son rapport datant de 2009, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) fait écho à une étude menée entre octobre 2007 et mai 2008 dans deux gares parisiennes de grande affluence par des chercheurs du CNRS. Il a été démontré que les personnes perçues comme « Noires » couraient entre 3,3 et 11,5 fois plus de risques que celles perçues comme « Blanches » d'être contrôlées par la police. Les personnes perçues comme « Arabes » couraient, quant à elles, entre 1,8 et 14,8 fois plus de risques que les supposés « Blancs ».

Cette étude a conclu à la nécessité de mettre en place le récépissé d'identité. Les associations antiracistes sont aussi extrêmement mobilisées sur le sujet et les exemples internationaux témoignent de l'efficacité de ce dispositif.

En cohérence avec notre programme, l'Avenir en Commun, et pour enfin mettre en œuvre une promesse de campagne non respectée (engagement n°30 du candidat du Parti socialiste en 2012, M. François HOLLANDE), nous souhaitons que soit évaluée le coût concret pour les finances publiques de la mise en place d'un tel dispositif.

Ceci indique la nécessité pour le Parlement de disposer d'une information objective et claire sur la gestion des finances publiques. Dans ce cadre, le rapport d'information que nous proposons devra être produit par un groupe de travail associant quatre représentants de l'administration, quatre représentants des syndicats de police, un représentant des gendarmes, ainsi que quatre associations membres et partenaires du collectif Stop le Contrôle au Faciès (Action contre les contrôles abusifs).